

Charte Vision du Monde

En choisissant cette formule de voyage, Vision du Monde, ses partenaires locaux et le voyageur s'engagent à respecter certaines obligations morales :

Vision du Monde s'engage :

- à promouvoir un tourisme durable, solidaire et équitable auprès du public,
- à sélectionner des prestations de qualité,
- à fournir une information objective aux voyageurs,
- à limiter la taille des groupes pour favoriser la qualité des échanges entre les personnes et des rencontres avec les populations locales,
- à verser 3 % du prix des voyages pour soutenir les projets de développement durable d'intérêt général,
- à aider et conseiller les prestataires locaux pour la mise en place d'un tourisme durable,
- à leur verser une juste rémunération, dans l'esprit d'un tourisme équitable et solidaire,
- à leur verser un acompte ou le solde du voyage avant le début de celui-ci,
- à garantir une parfaite transparence de la gestion de l'association,
- à garantir l'éthique de la structure, en lien avec les prestataires locaux,
- à encourager et à accepter le contrôle d'un organisme indépendant de labellisation,
- à respecter cette charte et à la faire respecter par ses partenaires et les voyageurs.

Le correspondant local :

- doit respecter le principe de la transparence de gestion : fournir des factures détaillées pour chaque prestation réservée et/ou réalisée pour le voyage, tenir à jour et en règle sa comptabilité...
- s'engage à rémunérer les prestataires locaux de manière équitable, conformément aux tarifs fixés avec VDM dans le contrat,
- s'engage à donner la priorité aux produits et aux prestataires locaux (achat de nourriture locale, transports locaux...),
- s'engage à économiser les ressources naturelles (eau, bois...) et à gérer les déchets,
- doit accepter le contrôle de VDM et des organismes indépendants de labellisation.

.Les partenaires locaux :

- doivent fournir des prestations de qualité et faire preuve de professionnalisme dans la réalisation de celles-ci,
- doivent favoriser le contact, l'échange véritable, tout en respectant l'intimité des populations locales,
- doivent assurer le respect des règles de vie locales et le contrôle des dons et cadeaux aux populations locales.
- ne doivent pas réclamer de pourboire, le voyageur est libre d'en donner ou non,
- doivent assurer la sécurité des voyageurs (véhicules en bon état, conditions météorologiques...) et s'efforcer de respecter les horaires du programme de voyage.



Le voyageur :

- s'engage à respecter les règles de sécurité et à suivre les conseils et recommandations du guide,
- devra s'efforcer de contribuer de manière positive à la vie du groupe pour le bon déroulement du séjour.
- doit respecter et économiser au maximum les ressources naturelles locales (bois, eau...), considérées comme précieuses car rares. Il doit également apprendre à gérer ses déchets,
- doit prendre conscience des conséquences de ses actes et de son attitude vis-à-vis des populations locales tout au long de son séjour. Il doit par exemple demander l'autorisation pour prendre des photographies. Là où il passe, il laisse une empreinte : il doit faire en sorte que celle-ci ne soit ni négative ni indélébile,
- doit respecter l'intégrité culturelle et sociale des communautés d'accueil, le rythme de leur vie quotidienne, leurs traditions et usages, leur vie privée et leur travail...
- ne doit pas intervenir dans l'organisation sociale ni porter de jugement,
- il doit éviter de parler ou de faire allusion aux sujets délicats (vie politique...) pour ne pas mettre les populations locales dans l'embarras,
- il est nécessaire pour cela de s'informer et se renseigner avant le départ sur les valeurs, les lois et les interdits (tenue vestimentaire, alimentation, pratiques religieuses et sacrées...). Sur place, le voyageur peut faire appel au guide local pour s'assurer de sa bonne conduite. Il peut profiter de ce temps de voyage pour écouter, observer, s'ouvrir aux autres par la rencontre...
- Le don direct dénature la valeur même de l'échange, il crée des dépendances et des besoins, il suscite des jalousies et encourage à la mendicité plutôt qu'au travail. Le voyageur peut cependant effectuer des dons indirects auprès de structures telles que les écoles, les hôpitaux... ou par le biais du guide qui les transmettra.

Ainsi, le voyageur participe lui aussi au développement des populations locales, non seulement en choisissant ce type de voyage particulier, mais aussi en y participant de manière active et positive sur place. En retour, il revient enrichi de cette expérience...